

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 10 avril 2019

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

Séance des 1er, 2, 3 et 4 avril 2019

**2019 DAC 339** Subvention (16.500 euros) et convention avec l'association Les Petits Riens (19e).

**M. Christophe GIRARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2511-1 et suivant ;

Vu le projet de délibération, en date du 19 mars 2019, par lequel Mme la Maire de Paris propose d'attribuer une subvention et de signer une convention avec l'association Les Petits Riens (19e) ;

Vu l'avis du Conseil du 19e arrondissement, en date du 19 mars 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1: Une subvention de 16.500 euros, dont 1.500 euros sur proposition de la Mairie du 19e arrondissement, est attribuée à l'association Les Petits Riens, 15, rue des Fêtes (19e), pour lui permettre de poursuivre ses activités en 2019. 2019-04162/ 19464.

Article 2 : Cette dépense sera imputée sur le Budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2019.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**